Traduit de Anglais vers Français - www.onlinedoctranslator.com

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Acier inoxydable 17-4PH (1.4542)

SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur du produit

Nom commercial

Acier inoxydable 17-4PH (1.4542)

Autres noms / Synonymes

Document n° : H-5800-6817-01-A_FR

Numéro de produit

A-5771-0408

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations pertinentes identifiées de la substance ou du mélange

Poudre métallique pour la fabrication de couches additives

Utilisations déconseillées

Aucun connu.

1.3. Coordonnées du fournisseur de la fiche de données de sécurité Entreprise et adresse

Entreprise	:	Stanford Avancé Matériels 23661 Birtcher Dr. Lake Forest, CA 92630 USA
Téléphone	:	+ 1 (949) 407-8904
Fax	:	+ 1 (949) 812-6690

1.4 Numéro de téléphone d'urgence

Numéro de téléphone d'urgence	:	+ 1 (949) 407-8904

SECTION 2 : Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Skin Sens. 1; H317, Peut provoquer une allergie cutanée.

Carc. 2; H351, Susceptible de provoquer le cancer.

STOT RE 2 ; H373, Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Aquatic Chronic 3 ; H412, Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquette

Pictogramme(s) de danger

Mot d'avertissement

Avertissement

Mention(s) de danger

Peut provoquer une allergie cutanée. (H317)

Susceptible de provoquer le cancer. (H351)

Peut provoquer des lésions aux organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. (H373) Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. (H412)

Déclaration(s) de sécurité

Général

-

Prévention

Obtenir des instructions spéciales avant utilisation. (P201) Ne pas respirer les poussières. (P260)

Porter une protection oculaire/des gants de protection/des vêtements de protection. (P280)

Réponse

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin. (P308+P313) Consulter un médecin en cas de malaise. (P314)

Stockage

-

Élimination

Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale. (P501)

Substances dangereuses

Nickel

Étiquetage supplémentaire

Non applicable.

2.3. Autres dangers

Peut former un mélange poussière-air explosif en cas de dispersion.

Avertissements supplémentaires

Peut former des concentrations de poussières combustibles dans l'air.

Ce mélange/produit ne contient aucune substance considérée comme répondant aux critères les classant comme PBT et/ou vPvB.

Ce produit ne contient aucune substance considérée comme perturbateur endocrinien conformément aux critères énoncés dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

SECTION 3 : Composition/informations sur les ingrédients

3.1. Substances

Non applicable. Ce produit est un mélange.

3.2. Mélanges

Produit/substance	Identifiants	% p/p	Classification	Note
Fer	N° CAS : 7439-89-6 N° CE : 231-096-4 Royaume-Uni-REACH : Numéro d'index :	60-80%		
Chrome	N° CAS : 7440-47-3 N° CE : 231-157-5 Royaume-Uni-REACH : Numéro d'index :	15-25%		
Nickel	N° CAS : 7440-02-0 N° CE : 231-111-4 Royaume-Uni-REACH : Numéro d'index : 028-002-00-7	5 à 10 %	Skin Sens. 1, H317 Carc. 2, H351 STOT RE 1, H372 Aquatique chronique 3, H412	[1], [3]
Cuivre	N° CAS : 7440-50-8 N° CE : 231-159-6 Royaume-Uni-REACH : Numéro d'index :	5 à 10 %	Toxicité aquatique aiguë 1, H400 (M = 1) Toxicité aquatique chronique 2, H411	

Voir le texte intégral des phrases H dans la section 16. Les limites d'exposition professionnelle sont énumérées dans la section 8, si elles sont disponibles.

Autres informations

[1] Limite européenne d'exposition professionnelle.

[3] Selon l'annexe XVII du règlement REACH du Royaume-Uni, la substance est soumise à des restrictions.

SECTION 4 : Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

informations générales

En cas d'accident : contacter un médecin ou les urgences ; prendre l'étiquette ou cette fiche de données de sécurité. Consulter un médecin en cas de doute sur l'état de la personne blessée ou si les symptômes persistent. Ne jamais donner d'eau ou autre boisson à une personne inconsciente.

Inhalation

En cas de difficultés respiratoires ou d'irritation des voies respiratoires : Amener la personne à l'air frais et rester avec elle.

Contact avec la peau

Retirer immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés. Bien laver la peau exposée à l'eau et au savon. Un nettoyant cutané peut être utilisé. NE PAS utiliser de solvants ni de diluants.
En cas d'irritation cutanée : consulter un médecin.

Contact visuel

En cas d'irritation oculaire : retirer les lentilles de contact et ouvrir grand les yeux. Rincer les yeux à l'eau ou à l'eau salée (20-30 °C) pendant au moins 5 minutes. Consulter un médecin et continuer à rincer pendant le transport.

Ingestion

Si la personne est consciente, rincez-lui la bouche à l'eau et restez auprès d'elle. Ne lui donnez jamais rien à boire.

En cas de malaise, consultez immédiatement un médecin et apportez la fiche de données de sécurité ou l'étiquette du produit. Ne faites pas vomir, sauf avis contraire du médecin. Demandez à la personne de se pencher en avant, tête baissée, pour éviter toute inhalation ou étouffement.

Brûlures

Non applicable.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Sensibilisation : Ce produit contient des substances susceptibles de déclencher une réaction allergique en cas de contact cutané. Les réactions allergiques se manifestent généralement dans les 12 à 72 heures suivant l'exposition.

4.3. Indication des soins médicaux immédiats et des traitements spéciaux nécessaires EN CAS

d'exposition ou d'inquiétude :

Obtenez immédiatement des conseils/une attention médicale.

En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin.

Informations aux médecins

Apportez cette fiche de données de sécurité ou l'étiquette de ce produit.

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Utiliser des agents extincteurs de classe D sur les poussières, les fines particules ou le métal en fusion. Moyens d'extinction inappropriés : Eau, mousse, agents extincteurs halogénés.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Explosion : Éviter de générer de la poussière ; les poussières fines dispersées dans l'air en concentrations suffisantes et en présence d'une source d'inflammation constituent un risque potentiel d'explosion de poussière.

Un incendie produira une fumée dense. L'exposition aux produits de combustion peut nuire à la santé. Les récipients fermés exposés au feu doivent être refroidis à l'eau. Ne laissez pas l'eau d'extinction pénétrer dans les égouts ni dans les eaux de surface avoisinantes.

Si le produit est exposé à des températures élevées, par exemple en cas d'incendie, des composés de décomposition dangereux se forment. Il s'agit des suivants :

Certains oxydes métalliques

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection pour éviter tout contact. En cas d'exposition directe, contacter le Centre antipoison national (111, service 24h/24) pour obtenir des conseils supplémentaires.

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Les dépôts de poussière ne doivent pas s'accumuler sur les surfaces, car ils peuvent former un mélange explosif s'ils sont libérés dans l'atmosphère en concentration suffisante.

Éviter tout contact direct avec les substances déversées.

Évacuer les zones environnantes.

Éliminer toutes les sources
d'inflammation. Ventiler la zone.
Porter un équipement de protection individuelle approprié (voir rubrique 8).

6.2. Précautions environnementales

Éviter le rejet dans les lacs, les cours d'eau, les égouts, etc. En cas de fuite dans les environs, contacter les autorités environnementales locales.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser soigneusement les déversements. Humidifier le matériau avec de l'eau afin d'éviter la formation et la propagation de poussières. Dans la mesure du possible, nettoyer avec des produits de nettoyage courants. Éviter l'utilisation de solvants.
Utiliser des outils anti-étincelles et des équipements antidéflagrants. Éviter
la production de poussière.
Assurez-vous que les déchets et les matériaux contaminés sont collectés et retirés de la zone de travail dès que possible dans un conteneur correctement étiqueté.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir la section 13 « Considérations relatives à l'élimination » sur la manipulation des déchets.
Voir la section 8 « Contrôles de l'exposition/protection individuelle » pour les mesures de protection.

SECTION 7 : Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Un entretien régulier doit être mis en place pour garantir que les poussières ne s'accumulent pas sur les surfaces.
Il est recommandé d'installer des bacs de collecte des déchets afin d'éviter les émissions dans le système d'eaux usées et l'environnement environnant.
Éviter le contact direct avec le produit.
Il est interdit de fumer, de boire et de consommer de la nourriture dans la zone de travail.
Voir la section 8 « Contrôles de l'exposition/Protection individuelle » pour plus d'informations sur la protection individuelle.
Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

7.2. Conditions de stockage sûr, y compris les incompatibilités

Les récipients ouverts doivent être soigneusement refermés et maintenus en position verticale pour éviter toute fuite. Il faut éviter tout écoulement de poudre sur le sol ou sur d'autres récipients.
Eviter la suspension de poussière dans l'air.
Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
Utiliser des outils anti-étincelles.

Matériel de stockage recommandé

Toujours conserver dans des récipients du même matériau que le récipient d'origine.

Température de stockage

Conserver dans l'emballage d'origine hermétiquement fermé, dans un endroit sec, frais et bien ventilé.
Conserver conformément à la réglementation locale.

Matériaux incompatibles

Acides forts, bases fortes, agents oxydants forts et agents réducteurs forts.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Ce produit ne doit être utilisé que pour les applications citées dans la section 1.2.

SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Chrome
Limite d'exposition à long terme (8 heures) (mg/m^3) : 0,5 (en Cr)

Nickel
Cuivre
Limite d'exposition à long terme (8 heures) (mg/m^3) : 0,2 (fumées)/1 (poussières) Limite
d'exposition à court terme (15 minutes) (mg/m^3) : 2 (poussières, brouillards)

Règlement de 2002 sur le contrôle des substances dangereuses pour la santé. SI 2002/2677 The Stationery Office 2002. EH40/2005 Limites d'exposition sur le lieu de travail (quatrième édition 2020).

DNEL

Aucune donnée disponible.

PNEC

Aucune donnée disponible.

8.2. Contrôles de l'exposition

Le respect des valeurs limites d'exposition professionnelle données doit être contrôlé régulièrement.

Si nécessaire, utiliser des équipements d'éclairage et électriques conçus pour être utilisés dans des atmosphères où des vapeurs ou des poussières inflammables sont présentes et qui peuvent diriger l'électricité statique en mettant l'équipement à la terre.

Recommandations générales

Lors du transfert des matériaux, les nuages de poussière doivent être réduits au minimum. La manipulation doit être lente et prudente. Les matériaux doivent être transférés d'un récipient à un autre à l'aide d'une pelle métallique conductrice anti-étincelles.

Lors du mélange du matériau avec d'autres ingrédients secs, il convient d'éviter la chaleur de frottement. Le meilleur type de mélangeur pour un mélange à sec est un mélangeur sans pièces mobiles, mais produisant un mouvement de culbutage, comme un mélangeur conique. L'introduction d'une atmosphère inerte dans le mélangeur est fortement recommandée en raison de la formation de nuages de poussière. Tous les équipements doivent être correctement mis à la terre.

Il est interdit de fumer, de boire et de consommer de la nourriture dans la zone de travail.

Scénarios d'exposition

Aucun scénario d'exposition n'a été mis en œuvre pour ce produit.

Limites d'exposition

Les utilisateurs professionnels sont soumis aux concentrations maximales d'exposition professionnelle fixées par la loi. Voir les valeurs limites d'hygiène du travail ci-dessus.

Mesures techniques appropriées

Ne pas faire recirculer l'air de sortie contenant des substances.

Mesures d'hygiène

Entre chaque utilisation du produit et à la fin de la journée de travail, toutes les zones exposées du corps doivent être soigneusement lavées. Lavez-vous toujours les mains, les avant-bras et le visage.

Mesures visant à éviter l'exposition environnementale

Conservez les matériaux de retenue à proximité du lieu de travail. Si possible, récupérez les déversements pendant les travaux.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

En général

Utilisez uniquement un équipement de protection marqué UKCA.

Équipement respiratoire

Taper	Classe	Couleur	Normes
SL	P3	Blanc	EN149

Protection de la peau

Recommandé	Type/Catégorie	Normes
Chaussures de sécurité		EN ISO 20345

Protection des mains

Matériel	Épaisseur du gant (mm)	Le temps de la percée (min.)	Normes
Butyle	0,3	> 480	EN374-2, EN374-3, EN388

Protection des yeux

Taper	Normes
Lunettes de sécurité avec protections latérales EN166.	

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

État physique

Poudre

Couleur

Gris

Odeur / Seuil olfactif
Aucun

pH
Non applicable - le produit est un solide

Densité (g/cm³)
7,76

Densité relative
Non applicable - le produit est un solide

Viscosité cinématique
Non applicable - le produit est un solide

Caractéristiques des particules
Taille des particules : 100 % < 1 mm

Changements de phase

Point de fusion/Point de congélation (°C)
1440

Point/intervalle de ramollissement (cires et pâtes) (°C)
Ne s'applique pas aux solides.

Point d'ébullition (°C)
Aucune information disponible car les tests n'ont pas été terminés.

Pression de vapeur
Test non pertinent ou impossible en raison de la nature du produit.

Densité de vapeur relative
Ne s'applique pas aux solides.

Température de décomposition (°C)
Aucune information disponible car les tests n'ont pas été terminés.

Données sur les risques d'incendie et d'explosion

Point d'éclair (°C)
Ne s'applique pas aux solides.

Inflammabilité (°C)
Test non pertinent ou impossible en raison de la nature du produit.

Température d'auto-inflammation (°C)
Test non pertinent ou impossible en raison de la nature du produit.

Limites d'explosivité inférieure et supérieure (% v/v)
Ne s'applique pas aux solides.

Solubilité

Solubilité dans l'eau
Insoluble

coefficient n-octanol/eau
Aucune information disponible car les tests n'ont pas été terminés.

Solubilité dans les graisses (g/L)
Aucune information disponible car les tests n'ont pas été terminés.

9.2. Autres informations

Formation de mélanges poussière/air explosifs
Oui

Taux d'évaporation (acétate de n-butyle = 100)
Non applicable - le produit est un solide

Autres paramètres physiques et chimiques
Aucune donnée disponible.

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité
Aucune donnée disponible.

10.2. Stabilité chimique
Le produit est stable dans les conditions indiquées dans la section 7 « Manipulation et stockage ».

10.3. Possibilité de réactions dangereuses
Aucun connu.

10.4. Conditions à éviter
Eviter la suspension de poussière dans l'air.

10.5. Matériaux incompatibles

Acides forts, bases fortes, agents oxydants forts et agents réducteurs forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Le produit n'est pas dégradé lorsqu'il est utilisé comme spécifié dans la section 1.

SECTION 11 : Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008, tel que conservé et modifié par la législation britannique.

Toxicité aiguë

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion/irritation cutanée

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation cutanée

Peut provoquer une réaction allergique cutanée.

Mutagénicité des cellules germinales

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Suspecté de provoquer le cancer.

Toxicité pour la reproduction

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

STOT - exposition unique

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

STOT - exposition répétée

Peut causer des lésions aux organes en cas d'exposition prolongée ou répétée.

Risque d'aspiration

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur d'autres dangers

Effets à long terme

Effets cancérogènes : Ce produit contient des substances considérées ou avérées cancérogènes. Les effets cancérogènes peuvent survenir suite à une exposition par inhalation, contact cutané ou ingestion.

Propriétés perturbatrices endocriniennes

Non applicable.

Autres informations

Le chrome a été classé par le CIRC comme cancérigène du groupe 1. Le nickel a été classé par le CIRC comme cancérigène du groupe 2B.

L'exposition aux poussières et oxydes métalliques peut provoquer la fièvre des fondeurs. La fièvre des fondeurs est une affection pseudo-grippale temporaire caractérisée par des frissons, de la fièvre, des douleurs musculaires, des nausées et des vomissements. Généralement, les symptômes apparaissent quelques heures après l'exposition et disparaissent en 2 à 3 jours sans séquelles permanentes.

SECTION 12 : Informations écologiques

12.1. Toxicité

Aucune donnée disponible.

12.2. Persistance et dégradabilité Aucune

donnée disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce mélange/produit ne contient aucune substance considérée comme répondant aux critères les classant comme PBT et/ou vPvB.

12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Non applicable.

12.7. Autres effets indésirables

Ce produit contient des substances toxiques pour l'environnement. Peut avoir des effets néfastes sur les organismes aquatiques.

Ce produit contient des substances qui peuvent avoir des effets néfastes à long terme sur l'environnement aquatique.

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

Méthodes de traitement des déchets

Ce produit est soumis à la réglementation sur les déchets dangereux. HP 5 –
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT)/Toxicité par aspiration
HP 7 – Cancérogène
HP 14 – Écotoxique
Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.
Règlement (UE) n° 1357/2014 du 18 décembre 2014 relatif aux déchets tel que conservé et modifié dans la législation britannique.

Code CEE

Non applicable.

Étiquetage spécifique

Non applicable.

Emballage contaminé

Les emballages contenant des résidus du produit doivent être éliminés de la même manière que le produit.

SECTION 14 : Informations relatives au transport

	14.1 UN / ID	14.2 Nom d'expédition des Nations Unies	14.3 Classe(s) de danger	14.4 PG*	14,5 Env**	Autre information:
ADR	-	-	-	-	-	-
IMDG	-	-	-	-	-	-
IATA	-	-	-	-	-	-

* Groupe d'emballage

* * Risques environnementaux

Informations Complémentaires

Marchandise non dangereuse selon l'ADR, l'IATA et l'IMDG.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable.

14.7. Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI

Aucune donnée disponible.

SECTION 15 : Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation en matière de sécurité, de santé et d'environnement spécifiques à la substance ou au mélange

Restrictions d'application

Réservé aux utilisateurs professionnels.
Les personnes de moins de 18 ans ne doivent pas être exposées à ce produit.
Les femmes enceintes et allaitantes ne doivent pas être exposées à ce produit. Le risque, ainsi que les éventuelles précautions techniques ou l'aménagement du poste de travail nécessaires pour éliminer l'exposition, doivent être pris en compte.

Demandes d'éducation spécifique

Aucune exigence particulière.

SEVESO - Catégories / substances dangereuses

Nickel

UK-REACH, Annexe XVII

Le nickel est soumis à des restrictions, annexe XVII du règlement UK-REACH (entrée 27).

Informations Complémentaires

Non applicable.

Sources

Règlement de 1999 sur la gestion de la santé et de la sécurité au travail.
Règlement de 1974 sur la santé et la sécurité au travail, etc., 2013. Règlement de 2015 sur le contrôle des risques d'accidents majeurs (COMAH).
Règlement (UE) n° 1357/2014 du 18 décembre 2014 relatif aux déchets, tel que conservé et modifié en droit britannique. Règlement (CE) n° 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges (CLP), tel que conservé et modifié en droit britannique.
Règlement (CE) n° 1907/2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH) tel que conservé et modifié dans la législation britannique.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Non

SECTION 16 : Autres informations

Texte intégral des phrases H mentionnées dans la section 3

H317, Peut provoquer une allergie cutanée. H351,
Susceptible de provoquer le cancer.

H372, Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. H400,

Très toxique pour les organismes aquatiques.

H411, Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. H412,

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Abréviations et acronymes

ADN = Dispositions européennes relatives au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure ADR = L'Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
ATE = Acute Toxicity Estimate BCF =
Facteur de Bioconcentration CAS =
Chemical Abstracts Service CE =
Conformité Européenne
CLP = Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage [Règlement (CE) n° 1272/2008]
CSA = Évaluation de la sécurité chimique
CSR = Rapport sur la sécurité chimique
DMEL = Dose dérivée avec effet minimal
DNEL = Dose dérivée sans effet
EINECS = Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes ES =
Scénario d'exposition
Mention EUH = Mention de danger spécifique au CLP
EWC = Catalogue européen des déchets
SGH = Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques
CIRC = Centre international de recherche sur le cancer (CIRC)
IATA = Association internationale du transport aérien
IBC = Conteneur en vrac intermédiaire
IMDG = Code maritime international des marchandises dangereuses
LogPow = logarithme du coefficient de partage octanol/eau
MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires, 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. (« MARPOL » = pollution marine)
OCDE = Organisation de coopération et de développement économiques
PBT = Persistant, bioaccumulable et toxique
PNEC = Concentration prédite sans effet
RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses RRN =
Numéro d'enregistrement REACH
SCL = Limite de concentration spécifique SVHC =
Substances extrêmement préoccupantes
STOT-RE = Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée STOT-
SE = Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique TWA =
Moyenne pondérée dans le temps
ONU = Nations Unies
UVBC = Composition inconnue ou variable, produits de réaction complexes ou de matières biologiques
COV = Composés Organiques Volatils
vPvB = Très persistant et très bioaccumulable

Informations Complémentaires

La classification de la substance/du mélange en ce qui concerne les dangers pour la santé est conforme aux méthodes de calcul données par le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP) tel que conservé et modifié dans la législation britannique.
La classification de la substance/du mélange en ce qui concerne les dangers pour l'environnement est conforme aux méthodes de calcul données par le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP) tel que conservé et modifié dans la législation britannique.

La fiche de données de sécurité est validée par

EcoOnline

Autre

Un changement (proportionnel au dernier changement essentiel (premier chiffrement dans la version SDS, voir section 1)) est marqué par un triangle bleu.

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité s'appliquent uniquement à ce produit spécifique (mentionné dans la section 1) et ne sont pas nécessairement correctes pour une utilisation avec d'autres produits chimiques/produits.

Il est recommandé de remettre cette fiche de données de sécurité à l'utilisateur du produit. Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité

La fiche technique ne peut être utilisée comme spécification de produit. Langue du pays : GB-en